IRIS ST

OPPBTP
La prévention BTP

inrs

LES RISQUES SUR LE CHANTIER,
C'EST MON AFFAIRE !

mon métier:

# métiers de la pierre

## Je travaille
# bien équipé

J'utilise les équipements de protection fournis par mon employeur, c'est obligatoire !

Selon ce que je dois faire, je porte :

1. casquette de sécurité
2. vêtements de travail
3. gants
4. protection des genoux
5. chaussures de sécurité
6. combinaison jetable
7. casque de sécurité
8. lunettes de protection
9. masque respiratoire
10. harnais de sécurité
11. protection antibruit

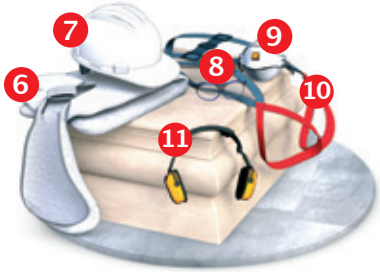

# Poussières
## je me protège

Je me protège des poussières (silice) lors de l'utilisation d'outils portatifs et de machines pour travailler la pierre.

J'utilise des équipements avec système d'aspiration intégrée et travail à l'humide.

# Produits chimiques :
## je me protège

J'apprends à reconnaître les pictogrammes de danger pour choisir l'équipement de protection adapté : masque respiratoire, lunettes, gants…

Inflammable

Nocif

Irritant

Corrosif

# Vibrations, bruit :
## je me protège

Je me protège des vibrations mécaniques dues à l'utilisation de machines et outils électroportatifs.

J'utilise des équipements avec système antivibratile intégré et les moins bruyants possible.

# Je limite
## les efforts physiques

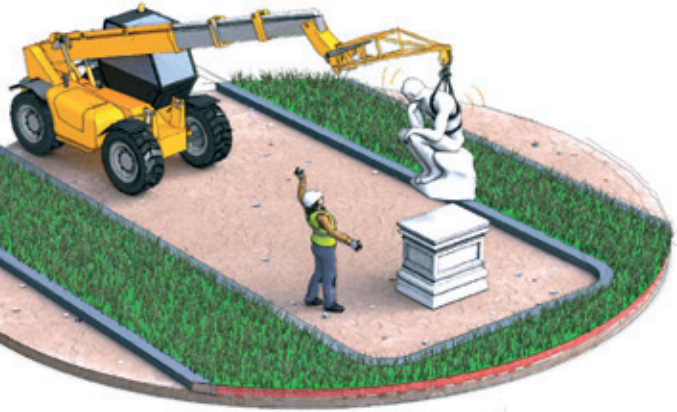

Pour faciliter
le déplacement
des charges lourdes,
j'utilise des équipements
d'aide à la manutention
adaptés et en bon état.

# Je limite
## les postures inconfortables

J'utilise des aides pour réduire les postures inconfortables et je m'organise pour ne pas rester dans la même position.

# Pour ne pas
## tomber de haut !

J'utilise des moyens d'accès en hauteur sécurisés et en bon état.

# Pas d'obstacle
## sur mon mon chemin

Pour éviter de trébucher sur un obstacle, je maintiens le chantier propre, organisé et sécurisé.

# Risque électrique : je maîtrise

En présence de lignes électriques aériennes, je vérifie qu'elles ont été protégées par le gestionnaire du réseau.

Je branche mes appareils électroportatifs sur un boîtier protégé (30 mA) installé spécialement sur le chantier.

## Des déplacements routiers
# en toute sécurité

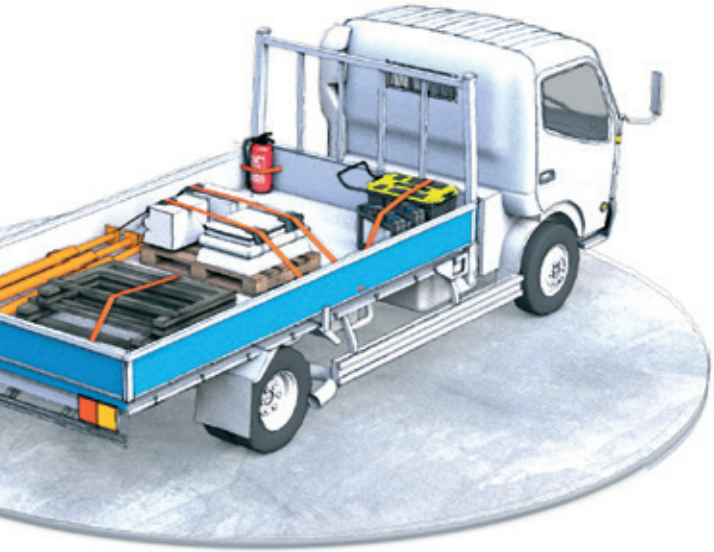

Je prépare chacun de mes déplacements. Je m'assure que le véhicule est en bon état et que mon chargement est correctement arrimé. Je stationne mon véhicule dans un endroit sécurisé.

Ce document à destination des salariés complète le guide INRS *Entreprises artisanales du bâtiment* (ED 6157) qui s'adresse aux chefs d'entreprise.

Pour en savoir plus...
www.inrs.fr
www.iris-st.org

Institut National de Recherche et de Sécurité

Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00 • www.inrs.fr • info@inrs.fr

**Édition INRS ED 6303**

1re édition • mars 2019 • 5 000 ex. • 978-2-7389-2453-7
© INRS • Illustrations Jean-André Deledda • Graphisme Amélie Lemaire
Imprimé par Colorteam